

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Monsieur Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 11

Nombre administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°01 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. (*Rapporteur : Christophe HOGARD*).

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire doit éclairer les membres du CCAS sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

Pour information, la loi NOTRE du 7 Août 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le ROB doit porter :

- sur les orientations budgétaires de l'exercice,
- les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- sur l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour comprendre les grands équilibres budgétaires il est nécessaire de visualiser les champs d'activité du CCAS :

- l'accueil social du public à travers également le rapport d'activités du service ;
- la gestion de la cuisine centrale;
- la gestion des 3 EHPAD ;
- la gestion de la Résidence autonomie.

Cette activité se traduit comptablement avec 4 budgets :

- le budget principal ;

- le budget annexe pour la cuisine centrale ;
- le budget annexe pour la résidence de la Fontaine du Jeu ;
- le budget annexe pour la résidence autonomie « le Square des Chênes »



Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 6 avril 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires ci-annexé,

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : 14/02/2023
Publié électroniquement le : 15/02/2023

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

